

CHANGEMENT DE MENUISERIES CREATION OU MODIFICATION D'OUVERTURES

Vous devez déposer un dossier de déclaration préalable lorsque vous envisagez le changement de vos menuiseries. En périmètre de protection historique ou sur des immeubles anciens l'usage du PVC est proscrit. La restitution des lambrequins et des jalousies pourra vous être imposée notamment par l'Architecte des bâtiments de France que vous pouvez consulter (voir adresse du UDAP. au verso). Le délai d'instruction est de 1 mois à partir du moment où votre dossier est complet. Une majoration de 1 mois est appliquée si le dossier est situé en périmètre des monuments historiques ou en site inscrit.

Le service urbanisme de proximité se tient à votre disposition du lundi au vendredi de 8H30 à 12H00 et de 13h30 à 17h00 pour répondre à vos questions

Pièces à fournir

- Formulaire CERFA N°13404*06 rempli et signé
ou
Formulaire CERFA N°13703*06 rempli et signé

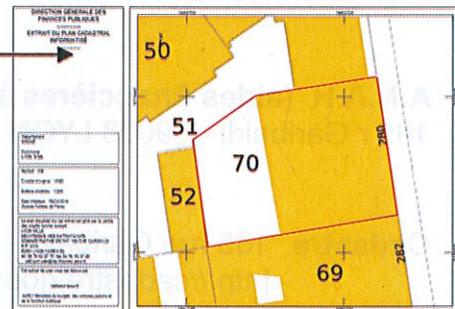
- Plan de situation
Indiquer échelle et orientation
Si possible plan au 1/2000

- Plan de masse (plan cadastral Format A4)
à récupérer au service du cadastre
ou sur le site Internet <http://cadastre.gouv.fr>
Indiquer échelle, orientation et distance des ouvertures par rapport aux limites de propriété
Si possible plan au 1/500°

- Etat des lieux
Photos de l'intégralité des façades concernées dont 3 exemplaires en couleurs au minimum (cocher les emplacements des fenêtres à remplacer)

- Projet
Notice explicative et descriptive du projet
Faisant figurer la marque, la référence et l'échantillon de la teinte de la peinture de finition
Élévation cotée de la fenêtre (échelle 1/20 ou 1/50)
Coupe verticale cotée en particulier sur les traverses basses des dormants et des ouvrants et sur les petits bois (échelle 1/20 ou 1/50)
Détail des ornements : lambrequins, jalousies, etc...

Dossier en 7 exemplaires

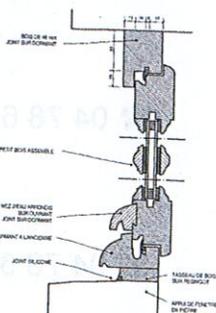


Adressé ou déposé à :
VILLE DE CALUIRE-ET-CUIRE
DIRECTION PROXIMITE ET CADRE DE VIE
SERVICE URBANISME DE PROXIMITE

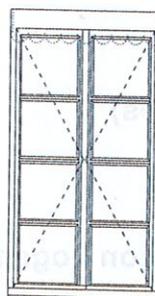
PLACE DU DOCTEUR DUGOUJON
69300 CALUIRE-ET-CUIRE

Vous pouvez télécharger les imprimés de déclaration préalable sur le site Internet :

www.service-public.fr
Espace particuliers > Logement > Urbanisme



Coupe



Élévation

VILLE DE CALUIRE-ET-CUIRE :
PLACE DU DOCTEUR DUGOUJON – 69300 CALUIRE-ET-CUIRE



- **Service Urbanisme de proximité**
 MAIRIE DE CALUIRE-ET-CUIRE – PLACE DU DOCTEUR DUGOUJON – 2ÈME ETAGE ☎ 04 78 98 80 53

- **Service Proximité urbaine**
 MAIRIE DE CALUIRE-ET-CUIRE – PLACE DU DOCTEUR DUGOUJON – 2ÈME ETAGE ☎ 04 78 98 80 72

- **Métropole de Lyon** 20 rue du lac 69003 LYON ☎ 04 78 63 40 40
 Consultation des règles d'urbanisme sur <http://plu.grandlyon.com>

- **Permanence avocat-conseil en Mairie de Caluire-et-Cuire**
 Plus d'informations ☎ 04 78 98 80 80

- **Consultation gratuite des avocats** ☎ 04 72 60 72 72
 nouveau palais 67 rue Servient 69003 LYON

- **U.D.A.P.**
(Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine) ☎ 04.72.26.59.70
 6 quai saint Vincent-69283-LYON-cedex01

- **A.N.A.H (aides financières à l'amélioration de l'habitat privé)** ☎ 04 78 62 54 98
 165 r Garibaldi - 69003 LYON

- **Cadastre** 165 rue Garibaldi - 69003 LYON ☎ 04 78 63 37 25
<http://cadastre.gouv.fr> ☎ 04 78 63 37 00

- **Ministère de la culture Service Régional de l'architecture** ☎ 04 72 00 44 71
 Quai Saint Vincent 69001 LYON

- **C.A.U.E.**
(Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) ☎ 04 72 07 44 55
 6 bis Quai Saint Vincent 69001 LYON

- **D.D.T. (Direction Départementale des Territoires)** ☎ 04 78 62 50 50
 165 Rue Garibaldi - 69003 LYON

- **A.D.I.L. (Association Départementale Information Logement)** ☎ 04 78 52 84 84
 9 Rue Vauban 69006 LYON